

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. J.P. GILLOT - M. BERTELOOT - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré – 19, rue Hoche - Cession d'une parcelle de terrain à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 17 janvier 2007, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur une parcelle de terrain 19, rue Hoche, d'une superficie de 201 m², moyennant le prix de 65 000 €.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon a confirmé son intérêt d'acquérir ce bien, en vue de construire un immeuble de trois logements.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette parcelle de terrain, à un prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

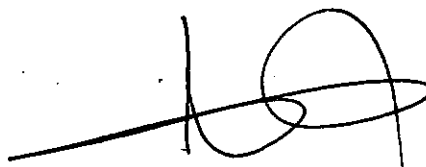
1° décider la cession par la Ville, à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général, 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, d'une parcelle de terrain 19, rue Hoche, cadastrée section ET n° 280, d'une superficie de 201 m², moyennant la somme de 65 000 €, soit environ 323 €/m² ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



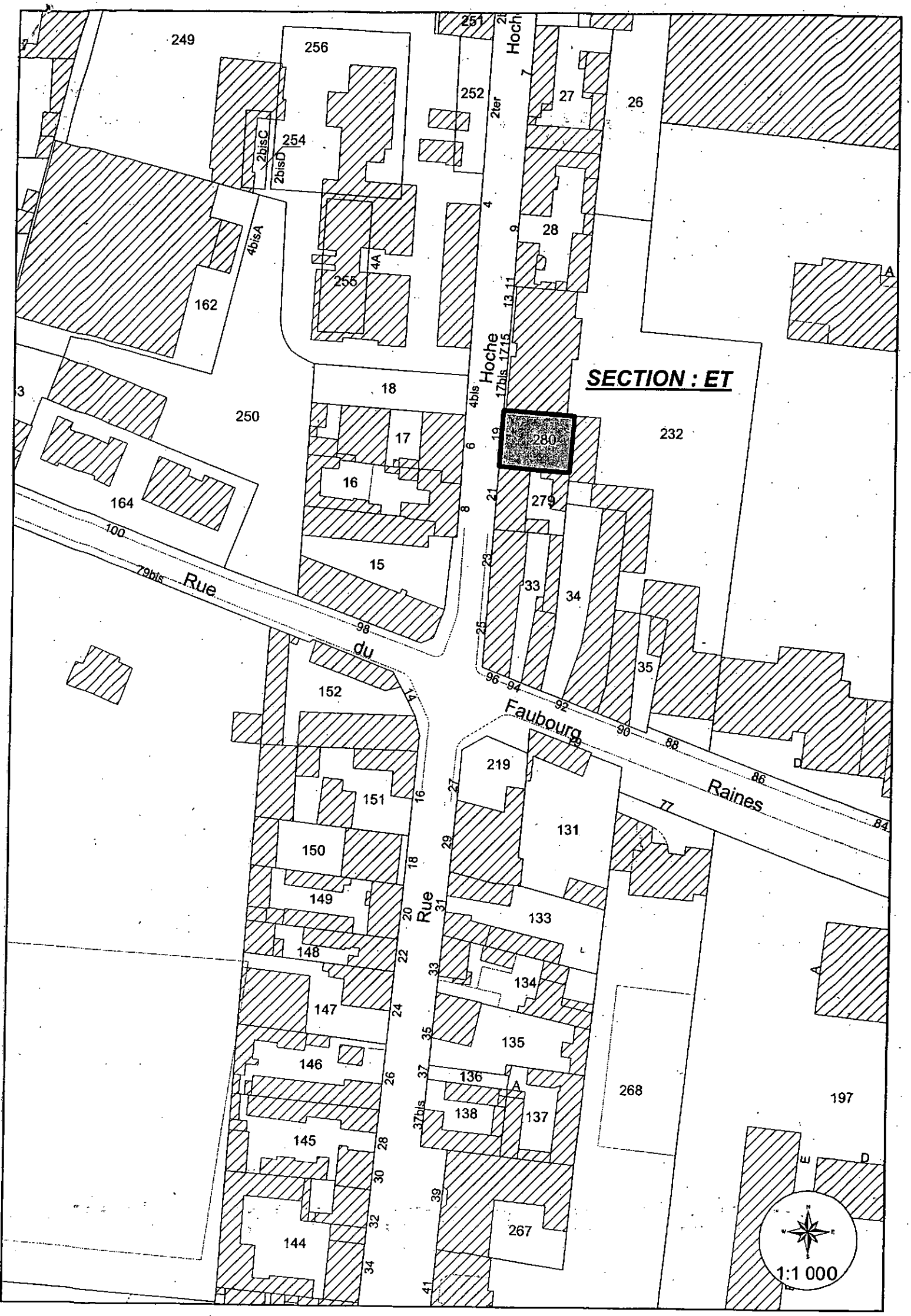
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007





249

256

251

252

254

2bisC

2bisD

2ter

Hoch

26

27

162

255

4A

28

A

SECTION : ET

250

18

Hoche

17bis

17ter

280

232

164

17

16

19

21

279

100

15

23

25

33

34

Rue

79bis

du

152

21

23

27

29

31

33

35

37

39

41

43

45

47

49

51

53

55

57

59

61

63

65

67

69

Faubourg

Raines

150

219

131

149

133

148

134

147

135

146

136

145

138

137

144

267

268

197

